

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché public de services
Marché n°2018-09-03_ASSURANCES

1- **Pouvoir adjudicateur** : Communauté de Communes du Pays Foyen - 2 avenue Georges Clemenceau - BP 74 - 33220 Pineuilh - ☎ 05.57.46.20.58 - 📠 05.57.46.39.53 - www.paysfoyen.fr

2- **Lieu d'exécution** : Territoire de la Communauté de Communes du Pays Foyen (33)

3- **Procédure de passation** : Procédure adaptée passée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

4- **Objet du marché** : souscription de contrats d'assurance pour la Communauté de Communes du Pays Foyen

5- **Caractéristiques principales** : réalisation continue de prestations homogènes sur une durée maximale de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

6- **Variantes** : non autorisées

7- **Allotissement** :

- ☞ Lot n°1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes (classification CPV : 66515000-3)
- ☞ Lot n°2 : assurance des responsabilités et des risques annexes (classification CPV : 66516000-0)
- ☞ Lot n°3 : assurance des véhicules et des risques annexes (classification CPV : 66514110-0)
- ☞ Lot n°4 : assurance de la protection juridique de la Collectivité et assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus (classification CPV : 66513000-9)
- ☞ Lot n°5 : assurance des prestations statutaires (classification CPV : 66512000-2)

8- **Conditions relatives au marché - forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché** : en application de l'article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et au vu des conditions spécifiques requises en matière de marché d'assurance, les opérateurs économiques groupés devront, au stade de l'attribution, adopter la forme juridique d'un groupement conjoint avec mandataire.

9- **Critères de sélection des candidatures – justifications à fournir par le candidat sur ses qualités et capacités énoncées dans le règlement de consultation** : sélection : tous les candidats ayant satisfait aux exigences réglementaires (articles 48 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et possédant les capacités professionnelles, techniques et financières jugées suffisantes.

Dans l'éventualité d'une co-traitance, chaque co-traitant devra présenter ces justificatifs.

10- **Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

11- **Délai de validité des offres** : 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres

12- **Adresse à laquelle peuvent être obtenus les dossiers de consultation** :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à retirer sous format informatique sur le profil acheteur de la Collectivité, à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr> sous la référence 2018-09-03_ASSURANCES

13- **Renseignements complémentaires (administratifs et/ou techniques)**:

Les demandes de renseignements doivent être transmises :

- ☞ Soit via la plateforme de dématérialisation <https://demat-ampa.fr>
- ☞ Soit à l'adresse mail suivante : cdc-juridique@paysfoyen.fr (Virginie BERTIN – Service Finances et Marchés Publics - Communauté de Communes du Pays Foyen)

14- **Date limite de réception des plis** : Les offres devront impérativement parvenir à la Communauté de Communes du Pays Foyen avant le lundi 12 novembre 2018 à 14h00.

Date d'envoi à la publication : 12 octobre 2018